

Règlement intérieur du championnat de ligue : rapide féminin 2022



Le règlement ci-après en 6 articles a été adopté par la ligue et approuvé par la direction technique de la FFE. S'y ajoutent les règles complémentaires pour l'édition 2022.

Article 1. Structure

Le championnat de ligue individuel féminin de parties rapides est ouvert à toutes les joueuses françaises ou ressortissantes de l'union européenne résidant en pays de la Loire et licenciées à la FFE.

Article 2. Qualification

Se qualifient pour la phase finale nationale :

- 1 joueuse pour moins de 21 participantes,
- 2 joueuses pour 21 à 30 participantes,
- 3 joueuses pour 31 à 40 participantes,
- 4 joueuses pour 41 à 60 participantes.

Article 3. Horaires et cadence des rondes

La phase ligue se joue en 7 rondes sur une journée 10h00, 11h00, 12h00, 14h00, 15h00, 16h00, 17h00.

Pointage jusqu'à 9h30. Remise des prix à 18h00.

La cadence des parties est 15 minutes + 5 secondes/coup.

Les résultats sont comptabilisés pour le classement Elo rapide FIDE.

Article 4. Classement et départage

Le classement utilisé est le dernier classement rapide publié.

En cas d'égalité pour la première place, le départage se joue en blitz de 5 minutes + 3 secondes/coup, aller-retour et en tournoi toutes rondes, au système de Berger, à partir de 3 joueuses.

Pour les autres places, le départage se fait au buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 5. Attribution des prix

- aux 3 premières, pour la saison suivante : la licence B et l'adhésion au club plafonnée à 40 €
- à la première de chaque catégorie, pour la saison suivante: l'adhésion au club avec un plafond de 30 €.
- à la première de chaque département, pour la saison suivante: l'adhésion au club avec un plafond de 30 €.
- Les prix ne sont pas cumulables et ils sont attribués dès qu'il a été constaté que les récompensées se sont licenciées dans un club des pays de la Loire la saison suivante.

Article 6. Arbitrage

La phase ligue est arbitrée par un Arbitre Fédéral d'Open 1 ou supérieur.

Règles complémentaires édition 2022

Le tournoi est organisé par le club de Segré, le dimanche 10 avril 2022 dans la salle du mille club 5 rue du Pont de la Verzée, 49500 Segré-en-Anjou Bleu

La participation au tournoi entraîne l'acceptation tacite :

- de ce règlement intérieur,
- des règles de la FIDE et de la FFE,
- de la charte du joueur d'échecs,
- des règles sanitaires en cours.

La date limite des inscriptions est le samedi 2 avril. Inscription uniquement par courriel à l'adresse echecs-segre@orange.fr

Les droits d'inscription sont gratuits.

Pas d'inscription sur place.

Renseignements : C.FERNANDEZ 06 73 15 07 97

Directrice du tournoi : Béatrice BOSSAERT

Arbitre principal : Eric AUMONT



<https://www.echecs-segre.fr>